



## Retire garde enfant du jour au lendemain

Par **Sophie**, le **11/02/2012** à **16:05**

Bonjour,

Je suis assistante maternelle agréée.

Depuis le 20 sept.2011, je gardais T. Ces parents étaient jusqu'a janv.2012 mes seuls employeurs. (Arrivé d'un autre couple de parents en janv).

Le contrat était sur une année complète, 45h/semaine du lundi au vend.  
Sur le contrat, on avait pas noté nos congés. (erreur de ma part).

Hier, cette maman est devenu folle, criée et est parti de chez moi avec son fils qui hurlé sous le bras en me disant qu'à compté de lundi je ne l'aurais plus en garde.

Voici la raison.

Du fait de multi-employeurs, j'ai commencé à parlé de congé avec cette maman.

Déjà on était pas d'accord sur le nombre de jour de congé.

Moi, je calculé du 20/9/2011 au 31/05/2012.

Congé que je pouvais prendre qu'à compter du 1/5/2012.

Hors, en déc.2011, elle m'a forcée à prendre une semaine de congé sous prétexte que j'avais droit à une semaine en hiver, et qu'elle était ma patronne.

Ok, j'ai accepté. Mais ils ont pris aussi la semaine suivante (janv.2012).

Maintenant, elle veut me déduire de mes congés ces deux semaines de congés de mes congés payés et surtout elle veut me les déduires de mon salaire.

A la limite je suis d'accord pour celle de déc. puisque j'ai accepté et que j'étais hors délai de

congé mais pas pour le reste.

Tout comme le 31/10/2011 où ils ont prit une journée de congé du fait du pont. Elle veut me la décompter de mes congés.

Bref, voilà déjà d'où est parti le conflit.

Maintenant, elle me reproche mes tarifs alors qu'elle était d'accord lors de la signature.

Aurait montré le cahier d'activité à 2 asst.sociale et j'aurais pas le droit de faire cela. (noté repas, sieste, coller activité).

Je souhaitais donc savoir qu'elle était mes droits.

J'attends la lettre de préavis en AR, je serais payée jusqu'au dernier jour du préavis+ congé payé.

Et le dernier jours du préavis je devrais avoir mon salaire, mon bulletin de paye, attestation travail & assedic.

C'est bien cela ?

Et si je ne suis pas d'accord sur les congés payés, que puisse je faire ?

merci

Par **Marion2**, le **11/02/2012** à **18:32**

Bonjour,

Etes-vous nourrice agréée ?

Par **Sophie**, le **12/02/2012** à **13:02**

Bonjour,

Oui tout à fait, je l'ai indiqué en premier sur le message.  
Je suis agréée pour 3 enfants.

Par **Marion2**, le **12/02/2012** à **18:32**

Bonsoir,

Excusez-moi pour la nourrice agréée...

Il faut que vous contactiez au plus tôt la PMI dont vous dépendez.

Cordialement.

Par **Sophie**, le **12/02/2012** à **19:20**

Bonsoir,

C'est ce que je comptais faire dès lundi.

Contactez la PMI, et le conseil général service circonscription action sociale qui s'occupe des assit.mat.

Ainsi que l'Inspection du Travail pour connaître mes droits.

Peut-être aussi la CAF, vu qu'elle touche l'aide pour me payer.

Et du fait que mes revenus à moi du coup, font changer. Et que je vais être prochainement au chômage.

Quand je ne sais, puisqu'il faut que j'attende l'attestation pour Pôle emploi.

Par **Marion2**, le **12/02/2012** à **19:34**

Oui, prévenez immédiatement la CAF.

Cette personne est dans son tort.

Après votre entrevue avec la PMI, envoyez immédiatement un courrier recommandé AR à cette personne ET à son époux.

Mentionnez bien sur la lettre Monsieur ET Madame.

Tenez-nous au courant.

Par **Sophie**, le **12/02/2012** à **19:39**

Pourquoi je dois envoyer un courrier aux parents ?

Je dois dire quoi ?

Il est prévu déjà pour le conseil général, le papier que l'on doit remplir en 3 exemplaires (un pour eux, un pour moi et un pour les parents) où il est stipulé chaque nouvelle "entrée" ou "départ" d'enfant.

Bien sûr il n'y aura pas la signature des parents, mais j'ai rajouté dessus la raison et le fait que la maman m'a prévenu en fin de journée 17h telle date le retrait de son fils pour souci de congé et salaire.